

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2026/08

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 26 février 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Denis BERARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Simone GUICHARD (procuration à Agnès GUIGON)

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2026.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 30 avril (année d'élections municipales).

Il rappelle que les taux 2025 étaient de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,79 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,79 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 13,66 %

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition.

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,79 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 13,66 %

PRÉCISE que ces taux seront portés sur l'état N°1259 COM de notification des taux d'imposition au titre de l'année 2026 que la commune d'Alba La Romaine doit adresser après l'avoir complété à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 05 mars 2026

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 06 mars 2026

La Secrétaire de séance
Carole THOMAS

Le Maire
Pierre LAULAGNET

